

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil communal  
du mercredi 5 février 2014

---

**N° 26 / 2011 - 2016**

**Présidence de M. Stéphane Dewarrat**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

10 sont absents,

**89 sont présents,**

**1 conseiller supplémentaire sera présent dès le point N° 4 de l'ordre du jour, après son assermentation.**

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) :

**Dilan ALPDOGAN, Marc BALLY, Frederico DA CAMARA NERY, Thomas DESPONDS, Jacques-Alain DUFAUX, Christine GOLAY-FAVRE, Christian HUGONNET, Sylvie JAQUET, Cédric SCHOPFER.**

Conseillère absente (**non excusée**) :

**Zöhre BULGAN.**

**Le Président** apporte les modifications suivantes à l'ordre du jour reçu par les membres du Conseil communal :

- **Point N° 6 nouveau : Démission d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de la PRM;**
- **Point N° 7 nouveau : Nomination d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de la PRM;**
- **Point N° 15 nouveau : Motion Richard Bouvier "Pour une politique équitable de subventionnement de la culture" – Dépôt;**

- **Point N° 16 nouveau : Interpellation du Groupe des Verts "Où est donc passé le parc public verdoyant des Charpentiers ?" – Dépôt et développement.**
- Au point N° 10 "Préavis de la Municipalité", il indique que les montants ne sont pas corrects. Il s'agit d'une demande d'un crédit de **CHF 706'000.00** pour le remplacement des infrastructures souterraines de l'avenue du Moulin, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit, et d'un crédit de **CHF 437'000.00** pour le renforcement du revêtement routier.

L'ordre du jour ainsi modifié est le suivant :

1. Approbation du [procès-verbal de la séance du 4 décembre 2013](#).
2. Démission d'une conseillère communale.
3. Assermentation d'un conseiller communal.
4. Démission d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM.
5. Nomination d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM.
6. Démission d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de la PRM.
7. Nomination d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de la PRM.
8. Communications du Bureau.
9. Communications de la Municipalité.
10. Préavis de la Municipalité :
  - [N° 2/2.14](#) Demande d'un CHF 706'000.00 pour le remplacement des infrastructures souterraines de l'avenue du Moulin, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit, et d'un crédit de CHF 437'000.00 pour le renforcement du revêtement routier.
11. Rapports de commissions :
  - [N° 1/2.14](#) Demande d'un crédit de CHF 144'725.00 pour le dragage partiel du Port du Château et de sa zone d'accès;
  - N° 3/2.14 Soutien de la ville de Morges à la manifestation le Livre sur les quais – [Rapport de majorité](#) et [rapport de minorité](#);

- [N° 4/2.14](#) Demande d'un crédit de CHF 240'000.00 TTC pour la réfection des toilettes et des douches de la piscine communale du Parc des Sports;
- [N° 6/2.14](#) Demande d'un crédit de construction complémentaire de CHF 705'000.00 TTC, subventions non déduites, pour terminer les travaux de rénovation et de transformation de l'Hôtel-de-Ville (phase II);
- [N° 7/2.14](#) Motion POP "Pour un incubateur de jeunes entreprises à Morges" et Postulat Pascal Gemperli "Comment développer l'économie durable dans notre district ?";
- [N° 8/2.14](#) Demande d'un crédit de CHF 150'000.00 pour l'extension de la téléphonie IP sur les sites distants de Beausobre (Théâtre et Collège), du CSR, de la Bibliothèque, de Riond-Bosson 9, ainsi que l'adaptation de l'infrastructure existante.
12. [Postulat Philippe Deriaz et consorts](#) "Postulat invitant la Municipalité de Morges à améliorer ses outils de gestion comme sa procédure de gouvernance, tant en matière de planification des travaux que de suivis de projets de construction" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
13. [Interpellation du Groupe SPI](#) "Fermeture de Pasta Gala : quelles appréciations pour l'économie locale et quelles évolutions pour l'hypothétique développement du secteur artisanal et industriel en ville de Morges ?" – Réponse de la Municipalité.
14. Motion Pierre Marc Burnand "Pour une étude sans a priori de la mise en place du Concept Police-Population à Morges" – Dépôt.
15. Motion Richard Bouvier "Pour une politique équitable de subventionnement de la culture" – Dépôt.
16. [Interpellation du Groupe des Verts](#) "Où est donc passé le parc public verdoyant des Charpentiers ?" – Dépôt et développement.
17. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
18. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. [Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2013.](#)

2. Préavis de la Municipalité

[N° 2/2.14](#) *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*  
 Objet: Demande d'un CHF 706'000.00 pour le remplacement des infrastructures souterraines de l'avenue du Moulin, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit, et d'un crédit de CHF 437'000.00 pour le renforcement du revêtement routier.

3. Rapports de commissions

[N° 1/2.14](#) *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*  
 Objet: Demande d'un crédit de CHF 144'725.00 pour le dragage partiel du Port du Château et de sa zone d'accès.

N° 3/2.14 *Administration générale, culture et promotion*  
 Objet: Soutien de la ville de Morges à la manifestation le Livre sur les quais – [Rapport de majorité](#) et [rapport de minorité](#).

[N° 4/2.14](#) *Direction du patrimoine*  
 Objet: Demande d'un crédit de CHF 240'000.00 TTC pour la réfection des toilettes et des douches de la piscine communale du Parc des Sports.

[N° 6/2.14](#) *Municipalité en corps*  
 Objet: Demande d'un crédit de construction complémentaire de CHF 705'000.00 TTC, subventions non déduites, pour terminer les travaux de rénovation et de transformation de l'Hôtel-de-Ville (phase II).

[N° 7/2.14](#)  
 Objet: Motion POP "Pour un incubateur de jeunes entreprises à Morges" et Postulat Pascal Gemperli "Comment développer l'économie durable dans notre district ?".

[N° 8/2.14](#) *Direction des finances, assurances, informatique et contrôle de gestion*  
 Objet: Demande d'un crédit de CHF 150'000.00 pour l'extension de la téléphonie IP sur les sites distants de Beausobre (Théâtre et Collège), du CSR, de la Bibliothèque, de Riond-Bosson 9, ainsi que l'adaptation de l'infrastructure existante.

4. [Réponses](#) aux [questions de M. Bertrand Gilliard](#) à propos des consommations d'énergie à la patinoire des Eaux-Minérales et aux Pavillons du Parc des Sports.

\*\*\*\*\*

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2013

**M. Philippe DERIAZ** cite la page 671 et plus particulièrement la réponse du Président concernant la disposition de la salle. Il constate que rien n'a été modifié et demande au Président de répondre clairement à la question qu'il avait posée.

**Le Président** répondra au point N° 8, dans les communications du Bureau.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### 2. Démission d'une conseillère communale

En date du 6 décembre 2013, **le Président** a reçu la lettre de démission de Mme Martine Costa, du Groupe de l'Entente Morgienne (EM), dont il donne lecture.

Mme Martine Costa est entrée au Conseil communal en 2005 et a participé à 11 commissions.

### 3. Assermentation d'un conseiller communal

Dans sa séance ordinaire du 28 janvier 2014, le Bureau a élu M. David GUARNA de la liste complémentaire du Groupe de l'EM, en remplacement de Mme Martine Costa, démissionnaire.

Le nouveau conseiller communal est conduit par l'huissier devant l'assemblée et assermenté selon la loi et la coutume.

### 4. Démission d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM

En date du 19 janvier 2014, **le Président** a appris par l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) la démission de M. Rémy Delalande de son poste de délégué du Conseil communal à cette association.

### 5. Nomination d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM

Suite à la démission de M. Rémy Delalande de son poste de délégué à l'ERM, le Conseil communal doit nommer un(e) nouveau(elle) délégué(e).

Au nom du Groupe de l'Union Démocratique du Centre (UDC), M. Cedric Favre propose la candidature de Mme Patricia Correia Da Rocha.

Il n'y a pas d'autres propositions. Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, Mme Patricia Correia Da Rocha est nommée tacitement.

## **6. Démission d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de la PRM**

En date du 27 janvier 2014, **le Président** a reçu la démission de M. Philippe Deriaz de son poste de délégué du Conseil communal à Police Région Morges (PRM).

## **7. Nomination d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM**

Suite à la démission de M. Philippe Deriaz de son poste de délégué à la PRM, le Conseil communal doit nommer un(e) nouveau(elle) délégué(e).

Au nom du Groupe des Socialistes, POP et indépendants (SPI), Mme Maria Grazia Velini propose la candidature de Mme Françoise Pontonio.

Il n'y a pas d'autres propositions. Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, Mme Françoise Pontonio est nommée tacitement.

## **8. Communications du Bureau**

Les 3 objets de la votation fédérale du 9 février 2014 sont les suivants :

1. Arrêté fédéral portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF);
2. Initiative populaire "Financer l'avortement est une affaire privée – Alléger l'assurance-maladie en radiant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base";
3. Initiative populaire "Contre l'immigration de masse".

Le bureau élargi travaillera sans aide extérieure. Le local de vote est prévu au rez-de-chaussée du Bâtiment administratif et sera ouvert de 9h30 à 11h00. La boîte aux lettres pour le vote anticipé sera close à 11h00.

Chaque membre du Conseil communal a reçu en fin de journée un mail concernant la sortie hivernale. Cette information a été transmise sur papier pour celles et ceux qui n'ont pas d'adresse mail.

Le souper du Conseil communal a réuni 62 participants et s'est parfaitement déroulé.

**Le Président** adresse des félicitations à MM. Xavier Durussel, Mathieu Bornoz et Laurent Beauverd qui ont vu leur famille s'agrandir par l'arrivée d'Adrien Durussel, Théo Bornoz et Alexis Beauverd.

Pour répondre à la question de M. Philippe Deriaz, **le Président** explique que l'ordre du jour étant particulièrement chargé, le Bureau n'a pas eu le temps de penser à modifier la configuration de la salle.

## 9. Communications de la Municipalité

**M. le Syndic Vincent JAQUES** explique qu'en date du 15 janvier 2014, le Conseil d'Etat, en application de l'article 126 alinéa 2 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), a autorisé la Municipalité à recourir dorénavant à la lecture optique pour le dépouillement des votations dès et y compris l'échéance du 18 mai 2014.

Une information sera faite aux électeurs dans le cadre de ce scrutin par le biais d'un dépliant qui sera joint au matériel de vote.

Le coût d'impression du bulletin de vote est normalement pris en charge par la Confédération, les cantons ou les communes, suivant le niveau des scrutins. Du fait des lecteurs optiques, tous les objets soumis au vote figureront dorénavant sur un seul et unique bulletin. Comme la Confédération ne remboursera rien au canton pour les bulletins qu'elle n'aura plus à imprimer, les frais d'impression de ces bulletins spéciaux seront à la charge de la commune. Il faut compter CHF 5 centimes par bulletin, soit CHF 415.00 par scrutin.

Le dépouillement du nouveau bulletin par la machine à lecture optique est :

- Plus rapide : les opérations de dépouillement commencent le dimanche en début de matinée et les résultats officiels sont connus quelques minutes après la dernière levée de la boîte aux lettres, quel que soit le nombre d'objets.
- Plus fiable : le système de dépouillement des bulletins de vote par lecture optique est une technique extrêmement fiable et économique, permettant de lire très rapidement de grandes quantités d'informations. L'ensemble du dépouillement est bien sûr toujours chapeauté par le Bureau électoral, composé de représentants des partis politiques siégeant au Conseil communal, assurant ainsi un contrôle légal et démocratique.
- Plus facile : tous les objets soumis aux votants sont désormais imprimés sur un seul bulletin, quel que soit le niveau du scrutin (fédéral, cantonal ou communal). Le comptage manuel des bulletins n'est plus nécessaire.

Dans le Canton de Vaud, les communes de Lausanne, Vevey, Ecublens, Montreux, La Tour-de-Peilz, Yverdon-les-Bains et Lutry utilisent déjà ce système et leur bilan est totalement favorable.

L'utilisation de l'appareil à lecture optique, comme tout le processus de dépouillement des scrutins, reste bien sûr sous la responsabilité du Bureau électoral.

**Mme la Municipale Sylvie PODIO** rappelle qu'en date du 2 octobre 2013, le Conseil communal avait été informé que la Municipalité s'était séparée du chef de service de la Direction de la jeunesse, sécurité sociale et logement (JSSL).

Dans le but de repourvoir ce poste, la Municipalité a examiné si elle disposait de ressources internes ou si elle devait ouvrir la mise au concours à l'externe.

Après 4 mois comme cheffe de service ad intérim, Mme Mama Anne Sarr, adjointe sociale, a démontré sur le terrain qu'elle avait les compétences professionnelles pour occuper ce poste. Toutefois, pour compléter son appréciation, la Municipalité a procédé à une évaluation supplémentaire et à certaines mises en situation exigeantes qui ont permis de mettre en évidence les autres facettes professionnelles et managériales de cette collaboratrice. Un éclairage supplémentaire sur sa manière d'être et d'interagir avec autrui a été apprécié. Au terme de cette procédure de sélection, la Municipalité a décidé de nommer Mme Mama Anne Sarr pour diriger le Service JSSL.

Mme Mama Anne Sarr, de nationalité française, âgée de 35 ans, est mariée et mère de 2 enfants. Son parcours et la richesse de sa personnalité seront un apport important pour notre commune. Après une formation en animation sociale et socio-culturelle au Havre, elle a obtenu une maîtrise de management et gestion des entreprises dans le secteur sanitaire et social, option Ingénierie sociale et urbaine à Paris. Elle a travaillé pour plusieurs collectivités françaises dans différents domaines (logement social, médiation, etc.). Elle a également été responsable du secteur jeunesse au sein de la Mairie de Thonon-les-Bains avant de devenir coordinatrice du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. De par sa fonction, elle a dû proposer, planifier, mettre en œuvre, accompagner et, in fine, évaluer la politique de sécurité et de prévention définie par ledit conseil sur l'ensemble du territoire concerné. Ces expériences lui ont permis de développer une capacité à mettre en place des structures qui correspondent aux attentes du politique et des lois en vigueur, tout en tenant compte des besoins des bénéficiaires des prestations. Sa nomination permet d'optimiser l'organisation de la direction du service.

La Municipalité se réjouit de collaborer avec Mme Mama Anne Sarr et de pouvoir compter sur elle pour concrétiser les défis qui l'attendent.

La parole n'est pas demandée.

## **10. Préavis de la Municipalité**

[N° 2/2.14](#) Demande d'un crédit de CHF 706'000.00 pour le remplacement des infrastructures souterraines de l'avenue du Moulin, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit, et d'un crédit de CHF 437'000.00 pour le renforcement du revêtement routier.

Présidence : Groupe des Socialistes, POP et indépendants.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Anne-Catherine AUBERT</b>	<b>David GUARNA</b>	<b>Maurice JATON</b>
<b>Lucie ROCHAT</b>	<b>Anne ROULET</b>	<b>Roland RUSSI</b>
<b>Vincent TETAZ</b>		



Dans le but de rendre un rapport le plus rapidement possible, **le Président** invite les commissaires concernant le préavis N° 38/9.13 – Demande d'un crédit de CHF 1'200'000.00 pour la mise en place d'une solution de gestion électronique documentaire (GED) – à se réunir en fin de la séance.

## **11. Rapports de commissions**

[N° 1/2.14](#) *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*  
Objet : Demande d'un crédit de CHF 144'725.00 pour le dragage partiel du Port du Château et de sa zone d'accès.

**M. Philippe Beck**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.**

Elles ont la teneur suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 144'725.00 TTC pour le dragage partiel du Port du Château et de sa zone d'accès;
2. de dire qu'un montant de CHF 44'725.00 sera amorti en une fois, par prélèvement sur le fonds de réserve N° 9281.10 "Renouvellement infrastructures des ports";
3. de dire que le solde de CHF 100'000.00 nécessaire à la réalisation des travaux sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 10'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2015.

N° 3/2.14 *Administration générale, culture et promotion*  
Objet : Soutien de la ville de Morges à la manifestation le Livre sur les quais – [Rapport de majorité](#) et [rapport de minorité](#).

**Mme Anne-Françoise COSANDEY**, rapporteuse de la majorité de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport de majorité qui sont identiques à celles du préavis municipal.

**M. Pierre Marc BURNAND**, président et rapporteur de la minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport de minorité qui sont différentes de celles du préavis municipal.

Au nom de la Municipalité, **M. le Syndic Vincent JAQUES** remercie la commission pour son travail et recommande aux membres du Conseil communal de soutenir les conclusions du rapport de majorité ou du préavis municipal, dont les conclusions sont identiques.

La somme demandée par la Municipalité pour contribuer à la pérennité de cette manifestation est raisonnable, eu égard aux retombées évidentes que cette dernière procure pour la région morgienne et qui sont saluées par l'ensemble des commissaires dans les rapports de commission.

Cette manifestation offre un rayonnement international et une notoriété spectaculaire à Morges. Jamais la ville n'a bénéficié d'une couverture médiatique positive aussi importante, avec pour 2013, en quelques jours, plus de 85 articles de presse, 22 interventions radio, 6 émissions de télévision (pour la plupart en direct).

Il ne s'agit pas d'analyser le Livre sur les quais par rapport aux autres manifestations morgiennes. La Municipalité ne rejoint pas la position exprimée dans la détermination de la Cofin. Elle n'a pas l'intention d'opposer le Livre sur les quais à l'une ou l'autre des activités qui se déploient sur son territoire. Toutes les animations, sociétés, festivals ont leur existence propre, une histoire qui les relie à Morges, des prétentions, une visibilité, un public. La définition de critères unilatéraux est peu pertinente dans un domaine où la pluralité des disciplines, des audiences et des structures constituent une richesse pour la population. En revanche, la Municipalité est attentive à ce qu'une manifestation qui se déploie à Morges s'inscrive dans un cadre culturel et économique étudié. Ces quelques éléments de base conduisent déjà la ville à refuser chaque année de nombreux projets ou des demandes de soutien financier.

Les avantages économiques du Livre sur les quais, s'ils ne sont pas chiffrés précisément sont néanmoins indéniables. Cette manifestation a, sur un plan purement local, réussi à mettre en relation plus d'une dizaine d'organismes qui s'inscrivent dans le tissu économique de proximité, comme par exemple les hôteliers, les restaurateurs et les commerçants qui sont concernés en première ligne par ce succès apprécié. Ces commerçants, soumis à concurrence à longueur d'année et demandeurs d'animations aux portes de leurs échoppes, sont les témoins et bénéficiaires directs du succès de cette manifestation.

Attentifs à l'attrait économique et touristique, les organisateurs ont mentionné deux nouveautés vraiment très prometteuses pour Morges :

- Un partenariat avec l'hebdomadaire Le Point (hebdomadaire francophone dont le tirage s'élève entre 300'000 et 400'000 exemplaires)

Un numéro spécial sur la région édité dans le cadre de cette manifestation paraîtra le jeudi 28 août 2014, soit 8 jours avant son ouverture. Les organisateurs du Livre sur les quais ont sollicité une rencontre réunissant les Offices du Tourisme de Morges et du canton de Vaud, Lausanne Tourisme et l'ARCAM afin d'impliquer et de coordonner les propositions de contenus des différents interlocuteurs touristiques et économiques concernés. Différentes idées ont été évoquées pour présenter la région dans les 32 pages disponibles comme, par exemple, la culture avec la Maison de l'écriture, Beausobre, les musées de la région, la gastronomie et les produits du terroir, la recherche avec le Learning Center, le Swiss Tech Convention Center, etc. Une documentation va être réunie et transmise à l'hebdomadaire Le Point, ainsi que des propositions de lieux à visiter lors de la venue de leurs représentants prévue en février ou début mars.

- Un package Lyria sur Morges dès 2014

Le partenaire ferroviaire Lyria organise depuis peu des forfaits week-end à destination de la Suisse, proposés à des groupes de 15-20 personnes minimum. Ils comprennent le voyage en train, une nuit d'hôtel et une visite phare proposée sur le lieu de la destination. Ces forfaits sont commercialisés en Ile-de-France par la SNCF et s'adressent à des entreprises, des collectivités publiques, des associations, etc. Jusqu'à présent, seule la ville de Bâle a bénéficié de cette offre. En 2014, d'autres villes suisses seront proposées dont Morges dans le cadre de la manifestation le Livre sur les quais. Les groupes qui s'inscriront seront logés en partie à Morges, mais également à Lausanne puisque l'hébergement sur Morges n'est pas suffisant.

Cette manifestation est un cadeau sous de nombreux aspects. Elle s'inscrit en complémentarité de l'offre culturelle existante à Morges, elle participe à l'éveil constant de la lecture et de la littérature auprès des jeunes (54 classes se sont déplacées en 2013, de l'enfantine au gymnase), elle draine un large public familial et bienveillant qui permet de préserver un état d'esprit authentique.

Pour Morges, le Livre sur les quais offre, à son échelle, un rayonnement international. Certains événements tout aussi prestigieux apportent à d'autres communes et régions des retombées non négligeables, comme par exemple à Gstaad, à Verbier, à St-Prex à Vevey ou à Montreux. Ces événements bénéficient également de soutiens financiers variés qui s'inscrivent durablement au sein de la collectivité. Cette manifestation constitue son budget à l'aide de plus de 55 % de fonds privés. Il ne s'agit pas de comparer, mais de placer cet événement littéraire et populaire dans un contexte plus large, comme l'ont reconnu et salué les membres de la commission.

Dans la région lémanique, plusieurs villes bénéficient d'un fort rayonnement culturel comme Nyon, Montreux, Martigny ou encore Vevey. En observant les investissements que ces villes consentent dans le domaine culturel, on s'aperçoit que le rayonnement a évidemment un prix, mais qu'il offre aussi un fort retour sur investissement. En termes de notoriété, de tourisme et d'économie, il est peu utile de le démontrer.

Morges peut-elle devenir à long terme une destination phare du livre en Suisse romande, à l'échelle francophone et à l'échelle internationale ? Avec quel soutien public ? C'est à cette question que les membres du Conseil communal doivent répondre ce soir. Il ne s'agit pas d'en faire toujours plus, en réponse à une crainte exprimée. Pour la Municipalité, il s'agit de faire ce qu'il faut pour que le Livre sur les quais s'installe durablement à Morges. La Municipalité encourage les membres du Conseil communal à soutenir les conclusions du préavis municipal.

**Le Président** précise qu'il considérera les conclusions du rapport de minorité comme un amendement aux conclusions du préavis municipal et le traitera comme tel.

**M. Pierre Marc BURNAND** explique que la minorité de la commission approuve tous les arguments présentés par M. le Syndic Vincent Jaques et soutient le Livre sur les quais. Elle estime cependant qu'une subvention de CHF 75'000.00, équivalant à 10% du budget de cette manifestation, représente un geste important au vu de l'état des finances communales.

**M. Bertrand GILLIARD** constate que chaque membre du Conseil communal a reçu ce soir un tableau concernant le soutien acteurs culturels. M. le Syndic Vincent Jaques a expliqué qu'il ne souhaitait pas opposer Le livre sur les quais aux autres manifestations culturelles. Dans ce cas, à quoi sert ce tableau, qui plus est contient une erreur dans le total de la colonne "Budget 2014" ? Il constate également que le Théâtre de Beausobre n'y figure pas.

**M. Philippe DERIAZ** s'exprime en ces termes :

*Depuis quelques années, j'ai l'immense plaisir à vivre des moments culturels magiques à Morges, lors du salon Le livre sur les quais. Ces instants grandioses, je les ai aussi partagés, notamment avec M. Burnand, à écouter Jean-François Kahn, grand éditorialiste, dans le salon du Château ou à bord de la CGN avec Eric-Emmanuel Schmitt (qui évoquait les perroquets de la place d'Aranzo), voire en discussion avec Alain Mabankou, professeur de littérature française à Los Angeles et prix Renaudot. Et on pourrait en rajouter ! Au Congo Brazzaville, lors de mon séjour il y deux ans, on évoqua la manifestation de Morges dont on allait reprendre la formule pour développer un salon littéraire comparable pour l'Afrique de l'ouest. Cette nouvelle, je l'ai aussi vue confirmée dans le journal Le Point dont le tirage s'élève à 400'000 exemplaires.*

*Nyon vit à travers Paléo, Montreux doit sa renommée au Jazz Festival et Morges dispose aujourd'hui d'une vraie pépite culturelle. Ce joyau doit se développer, se cultiver en prenant ses racines sur les quais morgiens et ainsi contribuer au rayonnement de la ville. Ici, dans notre assemblée, je crois que ce sentiment est largement partagé.*

*Le préavis municipal que nous traitons aujourd'hui ne peut être contesté sur le fond, tant la conduite pérenne d'une telle manifestation en notre ville nous paraît indiquée. Il représente un vrai investissement pour notre jeunesse (à Marcelin, nous y sommes actifs avec nos élèves), pour notre collectivité et pour la culture francophone. Que serait une société sans culture ?*

*Je rejoins donc le préavis municipal sur le fond. Je m'étonne personnellement néanmoins du faible montant que cela représente, notamment en regard de tous les effets positifs manifestes sur notre économie locale. Pour le bien-être de notre ville, il m'importe donc personnellement de suivre le préavis municipal en soutenant très clairement une telle manifestation au niveau du Conseil communal et ainsi favoriser sa pérennisation en nos lieux.*

Selon l'art. 64 du Règlement du Conseil communal (RCC), M. Philippe Deriaz annonce qu'il déposera un vœu, au point N° 18 de l'ordre du jour, demandant que la Municipalité soutienne la manifestation Le livre sur les quais et entreprenne une démarche auprès du comité de l'association afin d'intégrer le nom de Morges dans son appellation.

Il encourage les membres du Conseil communal à soutenir les conclusions du préavis municipal.

**M. Richard BOUVIER** constate que ni le rapport de majorité, ni le rapport de minorité n'ont suivi les recommandations de la Cofin. Il précise qu'il soutient cette manifestation très importante.

Au vu de l'état des finances communales, il explique qu'il n'est pas possible de donner toujours plus de subventions et qu'il faut faire des choix. Le fait d'augmenter la subvention à la manifestation Le livre sur les quais ne va-t-il pas créer d'autres demandes et, si tel est le cas, ne sera-t-il pas difficile de les refuser puisqu'il n'existe pas de règles pour leur distribution.

Il admet que la proposition de la Cofin de supprimer immédiatement ces subventions était difficile à appliquer et difficilement acceptable, raison pour laquelle, au point N° 15, il déposera la motion "Pour une politique équitable de subventionnement de la culture" qu'il développera lors de la séance du mois de mars.

Il encourage les membres du Conseil communal à soutenir l'amendement proposé par la minorité de la commission.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** précise que les acteurs culturels morgiens sollicitent déjà régulièrement la Municipalité pour qu'elle augmente le montant des subventions qu'elle accorde. Le "toujours plus" est un élément qu'elle connaît, qu'elle maîtrise parfois et pour lequel elle arbitre.

**Mme Maria Grazia VELINI** remarque que le cas de figure rencontré ce soir se répète chaque fois que le Conseil communal doit voter un montant, quel qu'il soit.

Cette manifestation est née à Morges, fait le rayonnement de notre ville au niveau international et est économiquement favorable aux commerces morgiens, puisqu'elle attire environ 40'000 personnes sur un week-end. Les jeunes peuvent approcher les auteurs, ce qui permet de leur donner encore plus le goût de la lecture. Cette manifestation est de plus gratuite.

Cette subvention, dûment justifiée, n'est pas vraiment contestée. Combien vaut une manifestation culturelle de cette importance ? La Cofin estime qu'elle ne vaut rien. Elle accepte un montant de CHF 50'000.00 mais demande, en contrepartie, de diminuer une autre subvention culturelle. Sans se mouiller, elle renvoie la balle à la Municipalité qui devra décider laquelle. Le rapporteur de minorité estime quant à lui qu'elle vaut un petit quelque chose et propose d'augmenter la subvention de CHF 20'000.00 en fustigeant néanmoins le goût de luxe des organisateurs.

Ce marchandage a pour but de refuser l'augmentation proposée par le préavis de la Municipalité (qui, d'après le rapport de minorité, n'est pas soutenue par l'ensemble des municipaux), de montrer du doigt une gauche dépensière, mauvaise gestionnaire des deniers publics et une droite économe, voire pingre. Un clin d'œil en vue des futures élections.

Même si le rapport de minorité indique qu'il n'y a aucun risque, il est néanmoins possible que d'autres villes comme Yverdon, Vevey ou même Lausanne soient d'accord d'accueillir cette manifestation et de lui accorder une subvention plus importante.

Mme Maria Grazia Velini propose d'oublier un instant les clivages gauche-droite et encourage les membres du Conseil communal à soutenir les conclusions du préavis municipal. Elle rappelle encore que le Conseil communal a accepté un amendement du Groupe des Libéraux, Radicaux et Vert'libéraux (PLR) visant à diminuer de CHF 50'000.00 les frais de communication, donc le nombre de parution du bulletin "Reflets" qui ne semble pas plaire à tout le monde. Il semble que la manifestation Le livre sur les quais plaît à tous, c'est pourquoi Mme Maria Grazia Velini propose de lui accorder ce montant de CHF 50'000.00.

**M. Pierre Marc BURNAND** réagit aux propos de Mme Maria Grazia Velini. Les risques que cette manifestation s'installe dans une autre ville sont nuls. Tous les organisateurs habitent le district de Morges et affirment qu'ils souhaitent que ce rendez-vous culturel reste à Morges.

Si le Livre sur les quais devait être organisé ailleurs, cette manifestation repartirait de zéro sur le plan de l'organisation, de la publicité et des bénévoles. Aucune autre ville ne peut offrir la même logistique : les quais sont aux bonnes dimensions et se trouvent à proximité du débarcadère, du Casino, du Château, des caves de Couvaloup, etc. Il est impossible de trouver ailleurs ces avantages qui sont déterminants pour le succès de cette manifestation.

Si Lausanne ou Genève, villes qui sont beaucoup plus généreuses dans le domaine de la culture, proposaient par exemple une subvention de CHF 500'000.00, Morges ne pourrait de toute façon par s'aligner. Si une autre ville proposait une subvention de CHF 80'000.00 par exemple, il est certain que la différence n'en vaudrait pas la chandelle. Le livre sur les quais restera à Morges.

**M. le Syndic Vincent JAKUES** répond que les affirmations de M. Pierre Marc Burnand font preuve d'un angélisme qui paraît dangereux.

En effet, le cadre de la ville de Morges est magnifique. Les organisateurs le savent et souhaitent y rester. Il faut néanmoins tenir compte des paramètres économiques et financiers. Le rayonnement d'une telle manifestation à un coût que les membres du Conseil communal peuvent consentir à accorder ce soir afin de pérenniser l'ancrage de cette manifestation à Morges. Si les organisateurs devaient recevoir une offre plus alléchante, il y aurait danger de voir cette manifestation s'organiser ailleurs.

Il est certain qu'il ne sera pas possible d'accorder une subvention très importante comme cela pourrait être le cas dans d'autres villes mais s'il est possible de donner un signal fort ce soir, il faut le faire.

**M. Eric DECOSTERD** estime que le montant de CHF 70'000.00 proposé dans le préavis n'est pas exagéré, en regard de cette manifestation qui est exceptionnelle.

Le fait d'établir une comparaison avec d'autres manifestations est terriblement subjectif. Cette liste reçue en début de séance est donc difficilement utilisable. Néanmoins, M. Eric Décosterd estime que la subvention accordée à la Maison du Dessin de Presse semble un peu élevée.

Il aurait peut-être fallu faire une compensation, mais alors elle aurait dû être faite au moment de l'établissement du budget. Il ne comprend d'ailleurs pas pourquoi, lorsqu'une première discussion avec les organisateurs du Livre sur les quais a lieu au mois de septembre, il faille encore attendre 5 mois avant de pouvoir discuter sur un montant de plus ou moins CHF 30'000.00. Il aurait fallu au minimum parler de cet objet en même temps que du budget. Il semble difficile maintenant de donner moins que ce qui a été discuté au mois de septembre.

Concernant la pérennité d'une subvention, M. Eric Décosterd a l'impression que l'on ne parle jamais d'une remise en question, que certaines aides qu'il était tout à fait légitime d'accorder à un moment donné pourraient être redistribuées différemment aujourd'hui, surtout lorsqu'il s'agit de manifestations ayant un but commercial, comme le Livre sur les quais. La commune doit soutenir des nouveaux projets, durant quelques années, sans forcément pérenniser ces subventions.

**Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER** relève que personne ne remet en question l'intérêt de cette manifestation, sa pérennité ou le principe de son subventionnement. Cette manifestation doit perdurer à Morges, que ce soit pour la ville, les citoyens ou encore la région.

Un tel subventionnement ne va cependant pas de soi, si l'on songe que d'autres manifestations privées ne reçoivent rien, comme par exemple le British Car ou encore le Paillote Festival qui sont également des rendez-vous incontournables pour les citoyens morgiens.

Personne ne remet en question la subvention actuelle de CHF 20'000.00, ni les prestations en nature de la ville, évaluées à CHF 35'000.00, soit un soutien financier communal de CHF 55'000.00. Financièrement, la ville de Morges vit une période difficile, avec un budget déficitaire de plus de CHF 2,1 millions, qui doit appeler à la prudence. Au mois de décembre dernier, le Conseil communal a réussi avec peine à trouver quelques économies afin de ramener le déficit à un montant plus acceptable.

Dans ce contexte, doubler la subvention communale, comme le propose le rapport de minorité, paraît être une sage décision. Cela équivaut à donner aux organisateurs et autres sponsors un signal fort, à dire que Morges est attachée à cette manifestation et qu'elle tient à ce que cette dernière perdure. Si chaque sponsor en fait autant, le budget, même important de cette manifestation, devrait assurément être équilibré.

Pour la ville, la charge demeurerait admissible, même si cela revient à donner de l'argent qu'elle n'a pas. Ce montant de CHF 20'000.00 reste acceptable par rapport au montant de la dette et aux efforts qui sont demandés à tous. Tripler le montant actuel de la subvention serait déraisonnable, peu responsable au vu de la situation financière difficile que traverse la commune et mènerait inéluctablement à la seule solution possible : augmenter les impôts. C'est parce que les petites subventions finissent pas faire de gros trous qu'au final tous les morgiens finiront par trinquer.

Dans son rapport, la majorité de la commission mentionne que [...] *la manifestation pourrait sans doute survivre sans la subvention concernée par le préavis [...].* C'est la preuve qu'en doublant la mise actuelle, la ville en fait déjà assez. Mme Dominique-Anne Kirchhofer n'a lu nulle part que sans accorder une subvention communale de CHF 70'000.00, le Livre sur les quais serait voué à disparaître.



Il appartient à cette manifestation privée de trouver d'abord des sponsors privés avant de solliciter les collectivités publiques. On ignore d'ailleurs si le budget de cette manifestation de près de CHF 800'000.00 peut être revu à la baisse sans en impacter sa qualité et si les organisateurs ont déjà passé au crible toutes les économies qu'ils pourraient faire. Avec un montant de CHF 241'000.00 pour les frais de secrétariat, c'est-à-dire plus de CHF 20'000.00 par mois, ils ont les moyens de s'adjoindre les services d'une personne capable de faire de la prospection et de chercher des sponsors permettant de couvrir la petite différence de CHF 30'000.00 que la ville de Morges n'accorderait pas.

Mme Dominique-Anne Kirchhofer invite les membres du Conseil communal à soutenir le rapport de minorité.

**M. Jean-Bernard THULER** relève que cette manifestation représente plus que de la culture. A l'heure de l'illettrisme électronique, c'est une valorisation inespérée du papier, de l'encre et de son contenu. C'est un acte pédagogique, un éveil à la curiosité (3'700 élèves ayant la possibilité de côtoyer 300 auteurs, 100 conférences, tables rondes ou débats, dans un cadre exceptionnel). Il a fallu seulement 3 ans pour que le Livre sur les quais atteigne sa vitesse de croisière. Tout le monde reconnaît le succès de cette manifestation et le rapport de minorité ne dit pas le contraire.

M. Jean-Bernard Thüler se rappelle encore lorsque M. Pierre Marc Burnand, en 2009, engageait la commune à dépenser CHF 6 millions pour le Musée cantonal des Beaux-Arts et CHF 500'000.00 par année pour l'entretien de son parc, alors que le budget 2009 était déficitaire de CHF 4 millions. Il rappelle encore que la dette, depuis 2009, s'est réduite de moitié. Il cite les conclusions du rapport de minorité : *[...] considérant que les perspectives financières de la ville ne permettent pas des excès de générosité et qu'une augmentation de 250 % d'une subvention est inadéquate en regard de l'état actuel des finances communales [...]*. M. Jean-Bernard Thüler a de la peine à suivre M. Pierre Marc Burnand lorsque les virages qu'il prend dans ses options politiques montrent qu'il va dans tous les sens. Il perd le contrôle.

Il encourage les membres du Conseil communal à soutenir les conclusions du préavis de la Municipalité.

**Mme Laurence LAMBERT-CAVERSACCIO** mentionne également que le Livre sur les quais est une manifestation phare, dont les impacts médiatiques, économiques, touristiques, culturels et sociaux rayonnent sur la ville de Morges. Personne ne remet en question le soutien financier à cette manifestation.

La difficulté vient lorsqu'il s'agit de s'accorder sur le juste prix de cette subvention et sur son éventuel rapport aux autres subventions culturelles morgiennes. La reconnaissance de la valeur ajoutée d'un tel événement pour Morges et ses habitants est rapidement mise de côté pour laisser place à des discussions vénales et parcimonieuses. Le débat politique amène à sacrifier un événement culturel reconnu de tous sur l'hôtel du marchandage de tapis et des luttes partisans à visée de campagne politique.

Après 4 ans d'existence, le Livre sur les quais a atteint la taille idéale espérée par les organisateurs qui veulent maintenant travailler sur la qualité de la programmation, avec pour objectif de pérenniser et stabiliser cette manifestation. Avec un budget de CHF 800'000.00, l'association organisatrice demande aujourd'hui à la ville de Morges une augmentation de la subvention de CHF 45'000.00, la passant ainsi de CHF 25'000.00 à CHF 70'000.00, montant qui lui permettrait d'atteindre ces objectifs et d'éviter une augmentation des coûts de fonctionnement liés à la recherche de fonds privés.

Avec cette augmentation, la part de subvention consacrée à cette manifestation correspondra à environ 10% du budget communal concernant la culture et les loisirs. Cela semble toujours raisonnable en regard des nombreux avantages décrits dans les rapports de majorité et de minorité. Avec cette augmentation, cette part atteindrait 7 % sur 34 % des contributions cantonales, régionales et communales. Elle serait donc toujours inférieure à la moitié des autres subventions publiques, en dépit du fait que Morges est la principale bénéficiaire des multiples retombées positives de cette manifestation. Cette augmentation constituerait un signal fort du soutien et de l'attachement de la ville au Livre sur les quais et à la culture de manière générale, dont l'impact sur le développement socio-économique n'est plus à démontrer.

Pour le Groupe des Verts, ne pas répondre à cette demande relèverait d'un acte mercantile contreproductif. Cela reviendrait à tuer "la poule aux œufs d'or", à renoncer à un moteur important du développement économique, culturel et social de notre ville.

Le Groupe des Verts encourage les membres du Conseil communal à soutenir les conclusions du préavis de la Municipalité.

**M. Rémy HLAVAC** est surpris de cette discussion qui porte sur un montant de CHF 50'000.00, ce qui, même pour un ménage, reste modeste. Les gymnasiens deviennent, année après année, de plus en plus analphabètes et, ce soir, on perd du temps pour CHF 50'000.00.

**M. Bastien MONNEY** relève que la portée internationale et l'aspect original de cette manifestation lui confèrent un esprit atypique dans le paysage, suscitant l'intérêt du public, des écrivains et des éditeurs. Elle place les quais de Morges dans la cour des grandes manifestations comme le sont Montreux, Nyon ou Avenches. Son comité engagé et les nombreux bénévoles méritent d'être salués, reconnus et remerciés par le Conseil communal.

En tant qu'élus, les membres du Conseil communal ont le devoir d'apporter leur soutien et leur appui à cette manifestation afin de permettre la pérennisation des éditions futures. Le Livre sur les quais est aussi un lieu d'échanges, de rencontres, de débats, qui replace le livre entre l'auteur et le lecteur, un pied de nez bienvenu à l'heure où il peut se commander sur Internet, auprès d'une multinationale qui défraie la chronique autant pour sa gestion calamiteuse de son personnel que pour l'optimisation à outrance de ses finances. Morges fait figure d'îlot et donne une bouffée d'air frais au monde du livre.

Le problème n'est donc pas culturel mais financier. Le Groupe SPI soutient l'économie. Une manifestation qui amène dans les rues de Morges et sur les quais plus de 40'000 personnes est une aubaine économique. La ville et sa région bénéficient ainsi d'une visibilité et d'une notoriété qui dépassent leurs frontières. Un public qui vient et qui, espérons-le, reviendra à Morges représente des clients qui consomment dans les hôtels, restaurants, tea-rooms et petits commerces. Le rôle d'une collectivité est de soutenir une manifestation porteuse, c'est une forme d'investissement.

De manière insidieuse, la Cofin induit une nouvelle donne : le plafond culturel est fixé et défini de manière unilatérale et seulement par quelques-uns de ses membres. Des enjeux moins porteurs ont nécessité des commissions. Il semble que ce n'est pas le cas ici et le Groupe SPI ne peut en aucun cas soutenir cette position.

Que dépense-t-on pour la culture dans la dispendieuse ville de Morges ? La réponse figure au budget 2014 avec un montant de CHF 3'097'244.00. Il s'agit de la différence entre les charges et les revenus. Ce chiffre est bien différent de celui de Nyon (CHF 5,7 millions), Yverdon (CHF 6,7 millions), Martigny (CHF 7,3 millions) ou Vevey (CHF 8,2 millions). Comme Morges est une ville dont la population est moins élevée, ces chiffres peuvent se calculer par habitant, soit CHF 206.00 pour notre ville, loin derrière Nyon (CHF 300'00), Martigny (CHF 430.00) ou Vevey (CHF 440.00). Cette différence est identique pour les montants alloués aux sociétés locales qui sont 4 fois supérieurs à Nyon. Il faut donc bien admettre que le soutien morgien en faveur de la culture est faible en regard de ce qui se pratique dans d'autres villes.

La proposition municipale, soutenue par la majorité de la commission, vise à remplacer l'aide au démarrage d'un montant de CHF 70'000.00 attribué par le canton et qui devrait progressivement disparaître. Comme son nom l'indique, cette aide contribue à lancer de nouvelles manifestations et non à leur fonctionnement.

La contribution de la ville de Morges se monte à hauteur de 2,5 % du budget total de cette manifestation. Cette participation est faible, la proposition municipale n'est pas excessive et ne heurte pas le bon sens, comme indiqué dans le rapport de minorité. Au contraire, il appartient aux pouvoirs publics de marquer un soutien plus ferme et vigoureux. Sortons de cette vision étriquée et ayons l'audace et le courage d'apporter notre soutien à cette manifestation.

La question qui est posée ce soir est de savoir s'il faut soutenir ou non cette manifestation. La faiblesse du montant proposé par la minorité de la commission tient plus de la pingrerie pour bonne conscience que d'un quelconque soutien. C'est aux membres du Conseil communal de se montrer proactifs et prouver l'attachement qu'ils ont pour cette manifestation. Il est illusoire de penser *qu'il n'y en a point comme nous*. Lors de la précédente édition, M. Bastien Monney a pu constater que de nombreux élus de la région lémanique lorgnaient sur cette manifestation.

Le Groupe SPI soutient les conclusions du préavis de la Municipalité qui envoient un signal fort et positif aux organisateurs et montrent l'attachement de notre cité à cette manifestation. Il invite les membres du Conseil communal à en faire de même.

**M. Philippe LAURENT** explique que le Groupe de l'EM soutient sans équivoque cette manifestation car elle offre une excellente visibilité à la ville et attire de nombreux visiteurs. Il est prêt à accorder une subvention de CHF 70'000.00 pour encourager le comité d'organisation à pérenniser cette manifestation à Morges.

En ajoutant les prestations en nature offertes par la commune et estimées à CHF 35'000.00, cette subvention communale dépasserait CHF 100'000.00, ce qui représente un geste très fort. Les années à venir s'annoncent difficiles et la commune s'efforce, à grande peine, de réaliser des économies. Une certaine prudence s'impose et les engagements doivent être limités dans le temps. C'est la raison pour laquelle le Groupe de l'EM estime que ce geste devrait être accordé pour les trois prochaines années. Par la suite et pour le budget 2017, la Municipalité pourra analyser la situation à la lumière du développement de la manifestation et des comptes 2015 et soumettre au Conseil communal un nouveau préavis.

Le rôle de la commune est de soutenir les projets culturels, surtout dans leur phase initiale. Compte tenu du côté hybride de cette manifestation (gratuite pour les visiteurs et commerciale pour les professionnels), il est parfaitement possible qu'elle puisse finalement s'autofinancer. Il ne faut donc pas s'engager dans une dépense pérenne et garder une certaine flexibilité.

Au nom du Groupe de l'EM, M. Philippe Laurent dépose l'amendement qui suit :

1. **de porter la subvention annuelle au Livre sur les quais à CHF 70'000.00 dès 2014 et pour une durée de 3 ans;**
2. **d'analyser la situation globale et financière de la manifestation en 2014 et 2015 afin de soumettre un nouveau préavis avant l'établissement du budget 2017.**

**Mme Lucie ROCHAT** demande à la Municipalité si le désir d'augmenter cette subvention émane d'une requête des organisateurs ou d'une volonté de la Municipalité d'encourager cette manifestation.

La crainte que cette manifestation émigre sous d'autres cieux motive certains à soutenir le rapport de majorité. Pourtant, aucun des deux rapports ne mentionne que cette menace est réelle et les organisateurs ont affirmé ne pas vouloir quitter la ville de Morges. Lorsque ce risque sera réel, il sera alors encore temps de s'aligner ou d'essayer de se rendre plus séduisant en augmentant la subvention, en espérant que d'ici là les finances communales seront plus saines. Tant que ce n'est pas le cas, il n'y a aucune nécessité de faire plus que doubler la subvention actuelle.

Mme Lucie Rochat estime que la décision qui sera prise ce soir ne remettra absolument pas en question la pérennité de cette manifestation en ville de Morges.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** répond que la Municipalité a eu la stricte volonté d'augmenter son soutien à cette manifestation.

Il explique que le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) fonctionne grâce à la loi sur l'appui au développement économique (LADE) et propose une aide au démarrage qui s'amenuise avec le temps. La Municipalité, dans sa volonté d'émettre un signal fort à l'intention de l'association du Livre sur les quais, désire prendre le relais. Le préavis municipal donne des explications claires à ce sujet. Ces éléments ont été discutés avec cette association et ont permis de faire la proposition qui est en discussion ce soir.

Quant à la menace de voir cette manifestation quitter la ville de Morges, M. le Syndic Vincent Jaques estime qu'il est plus sain d'anticiper. Soutenir ce soir les conclusions du préavis municipal permettra d'estomper cette menace. Par contre, il sera plus difficile de réagir lorsque nous serons au pied du mur et que des dispositions seront prises pour délocaliser cette manifestation.

**M. Philippe BECK** cite un passage du rapport de majorité : *[...] Il est ici question de réciprocité. Le Livre sur les Quais apporte énormément à la ville qui l'héberge. On ne peut pas se contenter d'encaisser les bénéfices – commerciaux, touristiques, culturels, éducatifs – sans rien donner en échange. Cela se paierait forcément un jour ou l'autre, d'une manière ou d'une autre [...]*. L'origine latine du mot réciprocité (recus procus – en avant en arrière) était le mot utilisé pour désigner le mouvement des marées. Il n'est pas possible d'empêcher la mer de remonter une fois qu'elle est descendue et vice versa. Vouloir engranger des bénéfices sans rien donner en échange, ou très peu, provoque des conséquences défavorables qui ne manqueront pas de se produire.

M. Philippe Beck s'étonne que si peu de commerçants, qu'ils soient de gauche ou de droite, ne viennent expliquer devant le plénum ce qu'ils ont gagné grâce à cette manifestation.

Il s'interroge également sur la correction technique de la conclusion du rapport de minorité. Le calcul des subventions en nature reste très approximatif. Ces dernières comprennent un cocktail d'ouverture, des fleurs, la location d'une salle, etc. Comment est-il possible d'additionner des montants aussi vagues à une subvention qui n'a rien d'approximatif ?

M. Philippe Beck encourage les membres du Conseil communal à soutenir le rapport de majorité.

**M. Helder DE PINHO** déplore l'énergie perdue à essayer d'économiser CHF 20'000.00. Il espère qu'à part sabrer les préavis et faire des coupes budgétaires, certains membres du Conseil communal puissent avoir l'intelligence et la décence de présenter une proposition de réelle économie. CHF 20'000.00 de moins semble être la bonne décision pour certains. Comment peuvent-ils imaginer être mieux placés que la Municipalité qui a négocié avec les organisateurs pour estimer que le montant qu'ils proposent est le bon ? D'où sortent-ils ce chiffre et peuvent-ils l'argumenter ?

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** réagit et estime que cette dernière intervention fait penser à un ancien réflexe de majoritaire qui revient à dire à la minorité de *passer son chemin, de ne pas exprimer son avis et surtout de pas faire perdre du temps*. Si l'on additionnait ce soir le temps de parole utilisé par ceux qui se sont prononcés en faveur du rapport de majorité, il serait en tout cas 3 fois supérieur à celui utilisé par ceux qui ont parlé pour le rapport de minorité. Alors, qui perd du temps ?

Personne ne conteste l'importance et le rayonnement de cette manifestation, n'est capable de jurer qu'elle ne partira jamais de Morges, ne peut dire que le montant que la commune mettra à disposition la maintiendra pour toujours sur les quais morgiens. Ce soir, tout n'est que spéculation. Faut-il doubler une subvention ou la quintupler ? Notre collectivité ne doit faire que ce qu'elle peut. Elle est prête à doubler son engagement, c'est déjà un bel effort. Le rapport de minorité reflète le souci d'un certain nombre de citoyens qui estiment que les subventions culturelles doivent aussi obéir à certaines règles dictées par l'ampleur du déficit et les difficultés du moment.

M. Jean-Hugues Busslinger encourage les membres du Conseil communal à soutenir les conclusions du rapport de minorité.

**M. Pierre Marc BURNAND** répond à M. Philippe Beck que le montant de CHF 35'000.00 concernant les subventions en nature était mentionné dans le préavis de la Municipalité qui a donc, elle-même, chiffré cette somme.

Il envie M. Rémy Hlavac qui estime que CHF 50'000.00 est un montant modeste pour le ménage de chacun.

Il répond à M. Philippe Deriaz qu'il n'est pas possible de comparer le Livre sur les quais avec le Paléo festival. Ce dernier est une manifestation bénéficiaire qui paie des impôts à la ville de Nyon, qui rembourse toutes les prestations communales et cantonales à l'exception des prestations de police.

Il répond également à M. Jean-Bernard Thüler qu'il ne faut pas confondre les coûts de fonctionnement avec les coûts d'investissement, en l'occurrence le soutien à une manifestation privée et commerciale avec un investissement sur le long terme au profit des générations futures.

Pour répondre à M. le Syndic Vincent Jacques, il est juste que la Municipalité a l'habitude d'arbitrer lors qu'elle reçoit des demandes. Cependant, cet arbitrage augmente le sentiment d'arbitraire et de frustration, le sentiment de donner beaucoup à certains et très peu à d'autres, ce qui n'est pas forcément équitable.

En écoutant les divers propos tenus ce soir, M. Pierre Marc Burnand a un sentiment de malaise car il a l'impression que la discussion porte sur le maintien ou la suppression de cette manifestation. Il rappelle que tous les avis exprimés allaient dans le sens du maintien de cette manifestation et que la seule divergence d'opinions se situe au niveau de la santé financière de la commune.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** explique que pour arbitrer les nombreuses demandes de subvention concernant des manifestations culturelles, la Municipalité s'appuie sur une Commission consultative des affaires culturelles et prend en compte les critères de géolocalisation des manifestations, leurs budgets et comptes. Les décisions les plus difficiles à prendre sont celles qui correspondent à un refus et elles sont prises régulièrement. La décision que les membres du Conseil communal doivent prendre ce soir est également très arbitraire.

La parole n'est plus demandée.

**Le Président** propose de voter en premier l'amendement du Groupe de l'EM, puis celui de la minorité de la commission et pour finir de procéder à un vote sur le fond.

**M. Pierre Marc BURNAND** demande si l'amendement déposé par l'EM concerne également les conclusions du rapport de minorité.

**M. Eric DECOSTERD** répond par la négative.

**Au vote, l'amendement du Groupe de l'Entente morgienne, présenté par M. Philippe Laurent, est accepté par 63 voix (7 avis contraires et 17 abstentions).**

**Au vote, l'amendement proposé par la minorité de la commission est refusé par 49 voix (35 avis favorables et 5 abstentions).**

**Au vote :**

**Les conclusions amendées du préavis sont acceptées par 64 voix (2 avis contraires et 23 abstentions).**

Elles ont la teneur suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. de porter la subvention annuelle au Livre sur les quais à CHF 70'000.00 dès 2014 et pour une durée de 3 ans;
2. d'analyser la situation globale et financière de la manifestation en 2014 et 2015 afin de soumettre un nouveau préavis avant l'établissement du budget 2017.

N° 4/2.14     *Direction du patrimoine*

Objet :        Demande d'un crédit de CHF 240'000.00 TTC pour la réfection des toilettes et des douches de la piscine communale du Parc des Sports.

**Mme Eva Frochaux**, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente (1 avis contraire et 5 abstentions).**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 240'000.00 TTC pour la réfection des toilettes et des douches de la piscine communale du Parc des Sports;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 48'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2015.

N° 6/2.14     *Municipalité en corps*

Objet :        Demande d'un crédit de construction complémentaire de CHF 705'000.00 TTC, subventions non déduites, pour terminer les travaux de rénovation et de transformation de l'Hôtel-de-Ville (phase II).



**M. Bastien Monney**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

**Mme Esther BURNAND** se souvient précisément de la séance d'information du 16 août 2011 concernant les travaux à entreprendre à l'Hôtel-de-Ville. Mme Nuria Gorrite, alors Syndique, avait vanté les qualités hors normes du bureau d'architecture sélectionné, spécialiste dans les rénovations des bâtiments anciens et réputé pour sa conduite serrée des chantiers et ses hautes compétences techniques. Mme Esther Burnand a été donc étonnée, à la lecture du préavis [N° 55/12.13](#), d'apprendre que les architectes avaient découverts, pendant les travaux, que la poutraison datait du 16<sup>e</sup> siècle, présentait des signes de vieillesse et que l'administration communale avait besoin d'électricité pour travailler.

Lors de cette même séance d'information, la Municipalité s'était félicitée d'avoir pu maintenir le budget en-dessous de CHF 10 millions. Mme Esther Burnand a de la peine aujourd'hui à se retenir de penser que cette barrière de CHF 10 millions avait été imposée aux architectes, quitte à faire quelques acrobaties pour ne pas la dépasser. Dans ces conditions, elle ne peut pas voter les conclusions du préavis mais elle rejoint la Cofin qui estime qu'il n'est pas possible de laisser ce bâtiment dans l'état dans lequel il se trouve aujourd'hui.

Le Conseil communal, une fois de plus, est mis devant le fait accompli et réduit à jouer le rôle d'une banale chambre d'enregistrement. Pour manifester son mécontentement et son irritation, Mme Esther Burnand s'abstiendra lors du vote. Elle encourage les membres du Conseil communal à faire de même afin de donner à la Municipalité un clair message de désapprobation et de déception.

La parole n'est plus demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente (1 avis contraire et 27 abstentions).**

Elles ont la teneur suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction complémentaire de CHF 705'000.00, subventions non déduites, pour terminer les travaux de rénovation et de transformation de l'Hôtel-de-Ville;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 23'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2015.

N° 7/2.14

Objet : Motion POP "Pour un incubateur de jeunes entreprises à Morges" et Postulat Pascal Gemperli "Comment développer l'économie durable dans notre district ?".

**M. Jean-Hugues Busslinger**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport.

**Le Président** propose l'amendement technique suivant :

**Modification du point N° 2 des conclusions comme suit :**

- de prendre en considération le postulat Gemperli, dans la forme suivante (les points 2 et 3 ayant été supprimés) :

**Nous demandons à la Municipalité d'étudier l'opportunité suivante :**

- **Un fonds d'investissement pour soutenir les PME dans leurs efforts consistant à renforcer le développement durable. La mise en place du fonds, son alimentation ainsi que son règlement d'utilisation seraient donc à étudier. Un tel fonds pourrait fonctionner par exemple selon le modèle des SIG à Genève. Celui-ci avance le montant nécessaire pour la transformation, l'entreprise rembourse ensuite le prêt sur les économies réalisées.**

**De plus, nous demandons que la commune étudie une coopération avec ses partenaires régionaux, notamment l'ARCAM, pour :**

- **L'instauration d'un système d'écologie industrielle à Morges ou dans le district, selon les modèles de Genève, Sierre ou de la ville de Kalundborg au Danemark.**

**M. Jean-Bernard THULER** tient à relever l'excellent travail de la commission qui a permis de soulever quelques questions auxquelles il faudra être attentif lors de l'élaboration de ces projets.

La parole n'est plus demandée.

**Au vote, l'amendement technique proposé par le Président est accepté à une majorité évidente (3 abstentions).**

**Au vote :**

**Les conclusions amendées du rapport sont acceptées à une majorité évidente (3 abstentions).**

Elles ont la teneur suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu la détermination de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. de prendre en considération la motion POP sous forme de postulat avec l'accord du motionnaire;
2. de prendre en considération le postulat Gemperli, dans la forme suivante (les points 2 et 3 ayant été supprimés) :

Nous demandons à la Municipalité d'étudier l'opportunité suivante :

- Un fonds d'investissement pour soutenir les PME dans leurs efforts consistant à renforcer le développement durable. La mise en place du fonds, son alimentation ainsi que son règlement d'utilisation seraient donc à étudier. Un tel fonds pourrait fonctionner par exemple selon le modèle des SIG à Genève. Celui-ci avance le montant nécessaire pour la transformation, l'entreprise rembourse ensuite le prêt sur les économies réalisées.

De plus, nous demandons que la commune étudie une coopération avec ses partenaires régionaux, notamment l'ARCAM, pour :

- L'instauration d'un système d'écologie industrielle à Morges ou dans le district, selon les modèles de Genève, Sierre ou de la ville de Kalundborg au Danemark.

[N° 8/2.14](#) *Direction des finances, assurances, informatique et contrôle de gestion*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 150'000.00 pour l'extension de la téléphonie IP sur les sites distants de Beausobre (Théâtre et Collège), du CSR, de la Bibliothèque, de Riond-Bosson 9, ainsi que l'adaptation de l'infrastructure existante.

**M. Bertrand Gilliard**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

**Le Président** constate que la commission a amendé les conclusions du préavis par un nouveau point N° 4.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** annonce que la Municipalité se rallie à l'amendement proposé par la commission.

La parole n'est plus demandée.

**Au vote, l'amendement proposé par la commission est accepté à l'unanimité.**

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis, amendées par la commission, sont acceptées à une majorité évidente (2 abstentions).**

Elles ont la teneur suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 150'000.00 pour le renouvellement de l'infrastructure téléphonique;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 8 ans, à raison de CHF 18'750.00 par année, à porter en compte dès le budget 2015;
3. de dire que les charges d'exploitation annuelles pour la maintenance de l'infrastructure téléphonique, s'élevant dorénavant à CHF 34'000.00, sont à porter en compte dès le budget 2015.
4. de reporter dans le budget 2015 la diminution de CHF 2'232.00 par an correspondant à la suppression des deux lignes louées.

12. **Postulat Philippe Deriaz et consorts "Postulat invitant la Municipalité de Morges à améliorer ses outils de gestion comme sa procédure de gouvernance, tant en matière de planification des travaux que de suivis de projets de construction" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal**

**M. le Syndic Vincent JAQUES** annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

**M. Philippe DERIAZ** rappelle que ce postulat fait suite au [rapport-préavis concernant le CVE La Gracieuse](#). La commission s'était étonnée que l'architecte, dans ses conclusions, remercie le chef de service pour les travaux effectués et avait également remarqué un défaut de gouvernance en matière municipale et une absence de suivi.

M. Philippe Deriaz avait alors proposé le dépôt de ce postulat qui demande :

- L'établissement de règlements et de directives municipales internes complémentaires;
- La modification du règlement de la Municipalité en priorisant notamment les thèmes et sujets à traiter en séance hebdomadaire;
- Clarifier les devoirs et fonctionnement des commissions et délégations municipales, notamment en référence aux commissions de construction, ainsi que la forme et le suivi des lettres de mission municipales en ce qui concerne les délégations.

M. Philippe Deriaz encourage les membres du Conseil communal à renvoyer ce postulat à la Municipalité et éviter ainsi la nomination d'une commission.

La parole n'est plus demandée.

**Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée à l'unanimité.**

13. **Interpellation du Groupe SPI "Fermeture de Pasta Gala : quelles appréciations pour l'économie locale et quelles évolutions pour l'hypothétique développement du secteur artisanal et industriel en ville de Morges ?" – Réponse de la Municipalité**

**M. le Syndic Vincent JAQUES** annonce que la Municipalité n'est pas en mesure, à ce jour, d'apporter une réponse à cette interpellation. Une séance avec les représentants de COOP est prévue au début du mois de mars. Le Conseil communal sera informé de l'évolution de ce dossier dans les meilleurs délais.

Aucune résolution n'est demandée et **le Président** passe à l'ordre du jour.

**14. Motion Pierre Marc Burnand "Pour une étude sans à priori de la mise en place du Concept Police-Population à Morges" – Dépôt**

M. Pierre Marc Burnand développera cette motion lors de la prochaine séance.

**15. Motion Richard Bouvier "Pour une politique équitable de subventionnement de la culture" – Dépôt**

M. Richard Bouvier développera cette motion lors de la prochaine séance.

**16. Interpellation du Groupe des Verts "Où est donc passé le parc public verdoyant des Charpentiers ?" – Dépôt et développement**

**Mme Laurence LAMBERT-CAVERSACCIO** lit le développement de cette interpellation, lequel figure en annexe 1 du procès-verbal.

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

**17. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens**

Chaque membre du Conseil communal a reçu une [réponse écrite de la Municipalité](#) aux [questions de M. Bertrand Gilliard](#) concernant les consommations d'énergie à la patinoire des Eaux-Minérales et aux Pavillons du Parc des Sports. Cette réponse figure uniquement en annexe 2 du préavis original.

**M. le Municipal Denis PITTET** explique que les chiffres indiqués dans cette réponse ne tenaient pas compte d'une rétrocession de la Romande Energie du 24 septembre 2013 (soit après l'élaboration du budget 2014) d'un montant de CHF 9'400.00.

En réalité, la consommation d'électricité aux Pavillons du Parc des Sports pour l'année 2012 a été de CHF 23'000.00. Cela équivaut à un indice de consommation de 124 kWh/m2/année ou 80'500 KW/h.

De plus, ce n'est pas CHF 16'600.00 en 2012 mais CHF 11'031.00 qui ont été consommés pour l'éclairage des terrains de sport, selon les comptes de la direction IEEP.

La réponse écrite a été modifiée en conséquence sur le site Internet de la ville de Morges. Ces rectifications ont été apportées à l'annexe 2 du procès-verbal.

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** répond à la [question de Mme Esther Burnand](#) concernant le gabarit des bus trop important pour qu'ils puissent passer sans dommages à l'entrée de Chanel.

La direction des MBC a informé la Municipalité qu'à court et moyen termes il n'était pas prévu d'utiliser des véhicules plus petits. Au contraire, des plus grands circuleront sur la ligne 701 et donc sur l'avenue de Chanel. Elle a également confirmé que les chauffeurs de cette compagnie n'avaient aucune difficulté à manoeuvrer à l'intersection des avenues de Chanel et de Marcelin.

La Municipalité considère qu'aucune modification n'est nécessaire à l'entrée de l'avenue de Chanel pour garantir la bonne circulation des transports publics mais que, dans le cadre des travaux planifiés à l'avenue de Marcelin, une modification de la géométrie des voies de circulation sera étudiée.

**M. Rémy DELALANDE** réagit à cette dernière réponse. La taille énorme des bus paralyse le trafic des personnes et des véhicules à l'intersection des avenues de Chanel et de Marcelin. Cela crée des embouteillages et il espère qu'une amélioration à cet endroit puisse quand même être envisagée.

**M. Bertrand GILLIARD** remercie la Municipalité de sa réponse concernant les consommations d'énergie. Il espère que tous les membres du Conseil communal ont pu se rendre compte de ce que peuvent coûter en énergie certains équipements à Morges "Cité de l'énergie".

**Mme Esther BURNAND** remercie la Municipalité de sa réponse concernant le gabarit des bus. Elle n'est pas convaincue mais peut-être que ce ne sont maintenant que les excellents chauffeurs de bus qui conduisent à cet endroit afin qu'il n'y ait plus de grincements et de bus déséquilibrés. Elle espère que la situation va continuer à s'améliorer.

La parole n'est plus demandée.

## **18. Questions, vœux et divers**

Selon l'art. 64 du RCC, **M. Philippe DERIAZ** dépose le vœu suivant :

- Que la Municipalité soutienne la manifestation Le livre sur les quais et entreprenne une démarche auprès du comité de l'association afin d'intégrer, si faire se peut, le nom de Morges dans son appellation.

**M. Eric DECOSTERD** intervient concernant un article paru dans le journal 24 Heures concernant deux détectives privés qui auraient été engagés par la commune de Morges pour enquêter à Lyon.

Il pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Quels ont été les enseignements de cette descente de détectives privés à Lyon ?
- Quel a été le rôle du canton dans cette décision d'envoyer des détectives privés à Lyon ? Est-ce une initiative locale de notre Municipalité ?
- Quel était l'emplacement prévu pour cette école ?
- Où en est le projet ?

**M. le Syndic Vincent JAKUES** cite l'art. 9 de la loi sur l'information (LInfo) et répond que la Municipalité est contrainte de respecter, pour l'instant, une stricte confidentialité car il est possible que des procédures d'ordre juridique, voire judiciaire, soient entreprises. La Municipalité agit dans le sens de la défense des intérêts de la ville de Morges.

**M. Charles DIZERENS** explique que, pour la dixième fois, la Suisse participera cette année à la journée internationale contre le bruit dans les communes, prévue le 30 avril 2014. Cette journée est organisée par le groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit "Cercle Bruit", la Société Suisse d'Acoustique, la Ligue suisse contre le bruit, des médecins en faveur de l'environnement et l'Association transport et environnement (ATE). Cette journée est soutenue par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

De nombreux cantons et communes y participent. Le site Internet [stop-au-bruit.ch](http://stop-au-bruit.ch) met à disposition des communes un guide qui propose diverses idées et impulsions pour participer à cette journée.

Chaque année, un aspect particulier de la problématique du bruit est mis en exergue. Cette année, il s'agit du bruit routier. C'est un sujet de grande actualité pour la ville de Morges et participer à cette journée permettrait, entre autre, de faire un clin d'œil au contournement autoroutier.

M. Charles Dizerens demande à la Municipalité si elle a l'intention de participer à cette journée du 30 avril 2014 contre le bruit routier dans les communes.

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** remercie M. Charles Dizerens de lui avoir déjà fait parvenir cette question. Malgré cela, il ne lui est pas possible d'apporter une réponse ce soir.

**M. Pierre Marc BURNAND** rappelle que le 3 mars 2010, il avait déposé une [motion à propos de l'avenir de La Prairie-Sud](#). Cette motion faisait suite à l'échec de la candidature du Musée cantonal des Beaux-Arts à Morges et demandait à la Municipalité :

1. de réactiver les négociations auprès de la Hoirie de Goumoëns dans le but d'acheter La Prairie-Sud pour en faire un espace public;
2. de rendre compte au Conseil communal, chaque six mois, des démarches effectuées et de l'avancement des travaux jusqu'au moment de l'achat effectif.

Après examen par une commission présidée par M. Eric Bauer, cette motion a été acceptée par le Conseil dans sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2010. Les conclusions votées, qui avaient reçu l'aval préalable de la Municipalité, reprenaient les conclusions de la motion et demandaient à la Municipalité *"de prendre acte du caractère pressant de ce dossier et de rendre compte au Conseil communal, au moins tous les six mois, des démarches effectuées et de l'avancement des travaux jusqu'au moment de la décision d'achat"*.



M. Pierre Marc Burnand a le souvenir de n'avoir vu qu'une seule fois trois lignes – sauf erreur dans le Municipalité en bref – disant que des contacts étaient établis avec les représentants de la famille de Goumoëns. Pour le reste, c'est silence radio.

Comme le Conseil communal n'a pas les moyens de se payer deux détectives privés pour arriver à savoir ce qui se trame du côté de La Prairie, il demande à la Municipalité de répondre à cette motion, de respecter la périodicité de six mois qui avait été admise de part et d'autre et d'informer directement le Conseil communal de l'état de ses démarches et de ses réflexions dans ce domaine.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** répond que la Municipalité sera certainement en mesure d'apporter une documentation très précise sur ce dossier au mois de mars ou avril prochain.

**M. Bertrand GILLIARD** revient sur le document Excel que les membres du Conseil communal ont reçu ce soir concernant le soutien acteurs culturels.

Généralement, un tableau Excel calcule juste. Il demande donc à la Municipalité d'expliquer quelle est la ligne qui manque puisque le résultat n'est pas correct. Il constate également que le Théâtre de Beausobre n'y est pas mentionné et demande pourquoi.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** n'est pas en mesure dans l'immédiat d'expliquer pourquoi il y a des erreurs dans ce tableau. Par contre, toutes les informations relatives aux subventions que la commune octroie à des manifestations et autres organismes figurent dans le budget 2014.

**M. Jean-Bernard THULER** cite un dicton latin : "si tu veux la paix prépare la guerre" - "si vis pacem, para bellum".

Il transforme ce dicton comme suit : "si vis pacem, part à vélo" et pose la question suivante à la Municipalité :

- Quel est le nombre de sorties et de kilomètres que la PRM effectue à vélo, ainsi que le nombre de changements de pneus ?

L'utilisation du vélo est plus efficace lors des embouteillages, donc les interventions seraient peut-être plus rapides.

**Mme Esther BURNAND** relève que M. le Syndic Vincent Jaques a parlé ci-avant de confidentialité. Elle s'étonne donc d'avoir pu lire dans le Journal 24 heures qu'une commission allait rendre un rapport de majorité et un rapport de minorité alors que les membres du Conseil communal n'avaient pas encore reçu les documents y relatifs.

**M. Laurent BEAUVERD** rappelle que le 6 février 2014, à la Maison du Dessin de Presse, se déroulera le vernissage de l'exposition Nord-Sud – Regards croisés sur la coopération au développement. Cette exposition se tiendra jusqu'au 2 mars 2014.

**M. Cedric FAVRE** explique qu'un terrible accident s'est produit le 8 janvier 2014, sur le complexe de Beausobre. Dans la salle de gymnastique, une des portes des petits garages de rangement est violemment tombée sur M. Philippe Jornod, concierge. L'enquête en cours doit encore déterminer quelle en est la cause. L'ambulance du SMUR, puis l'hélicoptère de la Rega sont intervenus et les médecins urgentistes ont pris la décision d'héliporter le blessé directement à Nottwil, au Centre suisse des paraplégiques. M. Philippe Jornod est actuellement considéré comme tétraplégique.

M. Cedric Favre pose la question suivante à la Municipalité :

- Est-ce que tout est mis en place pour éviter qu'un tel accident ne se reproduise auprès des employés de la commune de Morges, mais également des enfants qui utilisent ces infrastructures communales ?

**M. le Municipal Denis PITTET** explique que la Direction du patrimoine a été très affectée par cet accident. Ce jour-là, la police s'est également déplacée et un rapport circonstancié sera établi. La Municipalité prend toutes les précautions nécessaires pour que ses collaborateurs puissent travailler dans des conditions sécurisées mais n'est malheureusement pas à l'abri d'un accident. M. le Municipal Denis Pittet prend régulièrement contact avec M. Philippe Jornod et son épouse et tout est fait pour lui rendre visite régulièrement car il a beaucoup de difficultés à vivre ce moment en Suisse alémanique.

La parole n'est plus demandée et **le Président** lève la séance à 23h06.

Le président

La secrétaire

Stéphane Dewarrat

Jacqueline Botteron

[Annexe 1](#) : Interpellation du Groupe des Verts "Où est donc passé le parc public verdoyant des Charpentiers ?" – Développement

[Annexe 2](#) : Réponse écrite de la Municipalité aux [questions de M. Bertrand Gilliard](#) concernant les consommations d'énergie à la patinoire des Eaux-Minérales et aux Pavillons du Parc des Sports. Ne figure qu'au préavis original.